

Pompage de l'eau à usage domestique dans la zone d'installation de réfugiés d'Osire (Namibie).



Afrique du Sud
Angola
Botswana
Comores
Lesotho
Madagascar
Malawi
Maurice
Mozambique
Namibie
Seychelles
Swaziland
Zambie
Zimbabwe

Afrique australe



| FAITS MARQUANTS |

- L'opération de rapatriement librement consenti vers l'Angola a repris en 2011, près de 4 000 réfugiés regagnant leur pays. Les campagnes de vérification ont montré qu'environ 55 000 des près de 135 000 Angolais réfugiés dans la région souhaitent rentrer. Le HCR a recommandé aux gouvernements d'autoriser l'intégration sur place des Angolais qui ont tissé des liens solides avec leur pays d'asile.
- En Afrique du Sud, plus de 1 700 personnes ont bénéficié d'efforts de prévention et de réduction de l'apatridie et huit pays ont participé à la conférence organisée sur ce sujet en novembre 2011. Le Haut Commissariat a appuyé les efforts déployés par le Mozambique pour fournir des documents à quelque 11 300 de ses ressortissants, résidant dans la province de Manica ou en Afrique du Sud.
- Le HCR a formé 115 fonctionnaires en Afrique du Sud, au Mozambique, en Zambie et au Zimbabwe afin de renforcer la capacité de leurs pays respectifs à se conformer aux normes internationales en matière de détermination du statut de réfugié.
- Le nombre de demandes de réinstallation déposées dans la sous-région s'est élevé à 2 680, ce qui représente une hausse de 24 pour cent par rapport à l'année précédente.
- Près de 6 000 Zimbabwéens déplacés à l'intérieur de leur pays ont reçu des articles domestiques et quelque 5 500 personnes ont bénéficié d'une aide pour se procurer des documents d'état civil.



Environnement opérationnel

La situation politique est demeurée calme en Afrique australe. Des mouvements migratoires mixtes continuent toutefois de toucher la quasi-totalité des pays de la région, entraînant des contrôles frontaliers stricts à l'entrée du Mozambique, du Malawi, de l'Afrique du Sud, de la Zambie et du Zimbabwe. La population a également réagi avec animosité et s'est parfois livrée à des actes de violence xénophobe, ciblant par exemple les propriétaires de petits commerces en Afrique du Sud. Des expulsions et des violations des droits de l'homme ont été signalées au Mozambique à la frontière avec la République-Unie de Tanzanie ; ceci pourrait avoir contribué à la réduction du nombre de Somaliens et d'Éthiopiens débarquant au Mozambique.

La plupart des réfugiés accueillis dans des pays d'Afrique australe, à l'exception de l'Angola et de l'Afrique du Sud, vivent dans des camps ou des zones d'installation. Le Botswana, le Malawi et le Zimbabwe continuent d'appliquer des mesures de confinement très strictes. Au Mozambique et en Namibie, les réfugiés vivent en majorité dans des camps ou dans des zones d'installation mais disposent d'une certaine liberté de mouvement pour travailler. En Zambie, les réfugiés vivent dans des zones d'installation, où ils sont *de facto* intégrés sur place.

Les services d'asile nationaux étant débordés, les autorités des pays de la région ont eu des difficultés à identifier en temps voulu les personnes qui avaient besoin de protection internationale.

Réalisations et impact

Le HCR s'est attaché à aider les gouvernements à respecter le droit d'asile et à renforcer leurs capacités de protection en améliorant les procédures de détermination du statut et d'enregistrement, ainsi qu'en élaborant des stratégies pour répondre aux migrations mixtes. Le problème de la xénophobie a été abordé en collaboration avec les pouvoirs publics, les ONG et les autres acteurs de la société civile, qui se sont associés au HCR

pour promouvoir la tolérance à l'égard des migrants étrangers et ont aidé à sensibiliser l'opinion au sort des réfugiés.

L'Organisation a veillé à ce que les réfugiés et les demandeurs d'asile reçoivent une assistance essentielle dans les camps et les sites d'installation, tout en dispensant à des fonctionnaires la formation nécessaire pour respecter les principes du droit international des réfugiés. Une soixantaine de personnes ont participé à des ateliers sur la problématique de l'asile et le phénomène des migrations mixtes, organisés à l'intention des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle au Mozambique et au Zimbabwe.

Les Gouvernements du Botswana, de la Namibie et de la Zambie ont indiqué qu'ils envisageraient d'accorder le statut de résident permanent aux Angolais, mais uniquement lorsque toutes les possibilités en matière de rapatriement librement consenti auraient été exploitées. Le HCR a continué à faciliter les rapatriements dans la sous-région et plus de 2 730 personnes sont rentrées dans leur pays en 2011. La plupart ont quitté le Botswana, la Namibie et la Zambie pour regagner l'Angola, tandis que d'autres prenaient le chemin du Burundi, du Rwanda et du Zimbabwe.

En 2011, quelque 2 680 personnes ont fait l'objet d'une demande de réinstallation. Quatre des huit principales opérations de réinstallation dans la région ont dépassé les cibles fixées. Le plus grand nombre de demandes a été déposé en Afrique du Sud, avec près de 870 candidats, suivie du Zimbabwe, du Botswana et du Malawi. La plupart des demandes (49 pour cent) concernaient des réfugiés originaires de la République démocratique du Congo (RDC), 37 pour cent des réfugiés somaliens et les demandes restantes, des réfugiés burundais et rwandais.

Contraintes

Les mesures de contrôle aux frontières, l'application du principe du premier pays d'asile aux nouveaux arrivants et la stricte mise en œuvre des politiques de confinement dans des camps ont

restreint l'espace de protection et réduit les opportunités d'autosuffisance pour les réfugiés.

Le grand nombre de migrants et de demandeurs d'asile arrivant dans des flux mixtes a saturé les filières d'asile et réduit la quantité et la qualité des décisions relatives à l'attribution du statut de réfugié.

La majorité des réfugiés ne considéraient pas le rapatriement librement consenti comme une solution durable et préféraient en revanche la solution de la réinstallation dans un autre pays ou de l'intégration sur place.

Opérations

Les opérations du HCR en **Afrique du Sud** sont décrites dans un chapitre séparé.

L'**Angola** abritait plus de 16 200 réfugiés et demandeurs d'asile. Parmi eux se trouvaient quelque 12 000 Congolais originaires de la province du Katanga (RDC), exilés dans le pays depuis plus de 30 ans. Le HCR a continué à recommander au Gouvernement d'étudier la possibilité d'intégrer sur place les membres de ce groupe, qui pour la plupart n'ont plus de liens solides avec leur pays d'origine.

Le HCR a prêté son concours technique au Service des migrants et des étrangers et au Comité pour la reconnaissance du droit d'asile en vue de faciliter l'examen des procédures d'asile existantes, ainsi que pour améliorer la délivrance de documents et harmoniser les procédures internes. En Angola, les réfugiés sont libres de leurs mouvements et vivent principalement dans des agglomérations. La plupart sont autosuffisants. Pour renforcer les moyens de subsistance, le HCR a appuyé des formations professionnelles et des activités génératrices de revenus, au bénéfice de près de 200 réfugiés.

Une campagne d'information sur les droits et les responsabilités des réfugiés s'est adressée aux personnes relevant de la compétence du HCR ; dans le même temps,

quelque 2 300 personnes ont participé à des sessions de formation et d'information sur le VIH et le sida, ainsi que sur la violence sexuelle et sexiste. Un soutien psychologique a été offert à plus de 270 personnes.

L'opération de rapatriement librement consenti des réfugiés angolais a commencé en 2011. Près de 4 000 Angolais réfugiés au Botswana, en RDC, en Namibie et en Zambie sont rentrés dans leur pays avec l'assistance du Haut Commissariat. La faible capacité d'absorption dans l'est du pays et le manque de fonds ont ralenti le lancement de l'opération. Le HCR a aidé le Gouvernement angolais à assurer le transport des rapatriés jusqu'à leur région de destination et veillé à la bonne gestion des centres d'accueil et de transit.

L'Organisation a également dispensé des cours de portugais à près de 2 300 rapatriés, facilité la scolarisation de quelque 2 800 enfants rapatriés dans le primaire et financé la construction et la rénovation de salles de classe et d'écoles primaires, au profit de plus de 2 100 élèves.

Le **Botswana** accueillait près de 3 600 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 3 200 dans le camp de Dukwi. Vingt-neuf pour cent étaient originaires de Namibie, 24 pour cent du Zimbabwe, 16 pour cent de l'Angola et 15 pour cent de Somalie, la population restante étant composée de Burundais, d'Érythréens, d'Éthiopiens, d'Ougandais, de Rwandais et de Soudanais. Les réfugiés du camp avaient accès aux services de santé essentiels et aux articles alimentaires et non alimentaires fournis par le HCR.

La stricte application de la politique de confinement a eu un impact sur l'accès aux services de santé primaires et sur les activités d'autosuffisance. L'Organisation est parvenue à obtenir la remise en liberté de demandeurs d'asile qui étaient détenus depuis plusieurs années, alors que leur demande était en attente. Elle a également redoublé d'efforts pour réinstaller les réfugiés éligibles accueillis au Botswana, en déposant quelque 350 demandes en 2011, soit trois fois plus qu'en 2010. Près de 90 personnes originaires de différents pays ont été rapatriées.

Budget et dépenses en Afrique australe | dollars E.-U.

Pays		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Angola	Budget	8 508 489	0	891 459	0	9 399 948
	Dépenses	5 376 700	0	0	0	5 376 700
Botswana	Budget	4 028 897	0	0	0	4 028 897
	Dépenses	3 234 994	0	0	0	3 234 994
Malawi	Budget	3 615 655	0	0	0	3 615 655
	Dépenses	3 081 863	0	0	0	3 081 863
Mozambique	Budget	5 379 985	403 558	0	0	5 783 543
	Dépenses	3 859 152	343 427	0	0	4 202 579
Namibie	Budget	4 523 007	0	75 189	0	4 598 196
	Dépenses	3 221 306	0	62 179	0	3 283 485
Afrique du Sud - Bureau régional¹	Budget	40 135 780	1 031 941	0	0	41 167 721
	Dépenses	11 604 488	629 131	0	0	12 233 619
Zambie	Budget	14 555 582	0	0	0	14 555 582
	Dépenses	9 732 875	0	0	0	9 732 875
Zimbabwe	Budget	4 054 654	790 154	1 561 454	4 432 293	10 838 555
	Dépenses	3 091 780	289 568	358 911	1 816 898	5 557 157
Budget total		84 802 049	2 225 653	2 528 102	4 432 293	93 988 097
Total des dépenses		43 203 158	1 262 126	421 090	1 816 898	46 703 272

¹Inclut les activités régionales en Afrique australe.

À **Madagascar**, 12 réfugiés ont reçu une aide matérielle. Le **Lesotho** offrait l'hospitalité à une quarantaine de réfugiés originaires de RDC, du Rwanda et d'autres pays, pour la plupart intégrés sur place et autosuffisants.

Au **Malawi**, la population relevant de la compétence du HCR a augmenté de près de 4 000 personnes, ce qui a porté à 17 000 le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile hébergés au camp de Dzaleka. Ceux-ci étaient en majorité burundais, congolais (RDC) et rwandais. Le HCR a veillé à ce que les réfugiés et les demandeurs d'asile aient accès aux services essentiels et aidé les autorités à revoir leur politique en matière d'asile. Il était à espérer que cette révision donnerait naissance à un environnement politique et juridique plus propice à l'intégration sur place, notamment par l'assouplissement de la politique restrictive de confinement et la levée des réserves du Malawi à la Convention de 1951 sur les réfugiés. Au cours de l'année, quelque 70 réfugiés ont été rapatriés de leur plein gré, principalement vers la RDC, le Burundi et le Rwanda. Parallèlement, 240 réfugiés sont partis dans des pays tiers au titre d'une procédure de réinstallation.

En 2011, le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR au **Mozambique** a fortement augmenté (73 pour cent) pour atteindre au total près 13 700 réfugiés et demandeurs d'asile. Quelque 4 100 d'entre eux bénéficiaient du statut de réfugié. Les membres de cette population étaient originaires pour la plupart du Burundi, de RDC et du Rwanda. Cependant, la hausse observée était essentiellement due à des flux migratoires mixtes en provenance d'Éthiopie et de Somalie, qui ont sollicité à l'excès les capacités opérationnelles des autorités et du HCR.

Outre la surpopulation dans le camp, de nouveaux problèmes se sont posés lorsque plus de 2 000 demandeurs d'asile ont été bloqués à la frontière mozambico-tanzanienne, dans des conditions qui rendaient une aide humanitaire impérative. Le HCR s'est alors associé au PAM et à l'OIM pour augmenter la distribution de vivres et d'articles de premier secours, et a ensuite relogé les gens dans le camp, où ils ont pu bénéficier d'abris, de soins de santé, de denrées alimentaires d'appoint et de services d'enregistrement. Des cas de refoulement et de mauvais traitements infligés à des demandeurs d'asile ont été signalés aux frontières nord du pays.

Vers la fin de l'année, la plupart des nouveaux arrivants ont quitté le camp, sans doute pour se rendre en Afrique du Sud. Néanmoins, les arrivées en provenance du Burundi, de RDC et du Rwanda, et dans une moindre mesure de la Corne de l'Afrique, se sont poursuivies. Une augmentation a également été constatée dans la population urbaine, qui bénéficiait de politiques garantissant l'accès à l'éducation primaire et au marché du travail, ainsi que des possibilités d'emploi, dans le cadre d'une stratégie d'autosuffisance visant à promouvoir l'intégration sur place.

Une campagne de vérification a indiqué que le **Namibie** accueillait près de 7 000 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 62 pour cent d'Angolais et 29 pour cent de Congolais (RDC) ; la population restante était composée de Burundais, de Rwandais et de ressortissants de divers pays africains. Sur les 6 000 réfugiés et 1 000 demandeurs d'asile, près de 90 pour cent vivaient dans le camp d'Osire et les quelque 10 pour cent restants en milieu urbain. Les personnes relevant de la compétence du HCR ont bénéficié d'une assistance sur le site.

Le Gouvernement namibien a continué d'accorder une aide financière, essentiellement dans les secteurs de la santé et de l'éducation et s'est dit disposé à prendre progressivement le relais dans ces secteurs, en prenant en charge jusqu'à 2 000 réfugiés. Le Gouvernement s'est officiellement déclaré prêt à intégrer sur place les réfugiés accueillis en Namibie et a rédigé une politique pour définir les critères nécessaires avec le concours du HCR.

En 2011, le HCR a aidé près de 50 personnes relevant de sa compétence à regagner leur pays et appuyé les demandes de réinstallation de quelque 140 personnes. En décembre, le HCR a organisé une visite de reconnaissance en Angola pour réunir des informations sur les faits nouveaux survenus dans le pays et informer la population de réfugiés angolais.

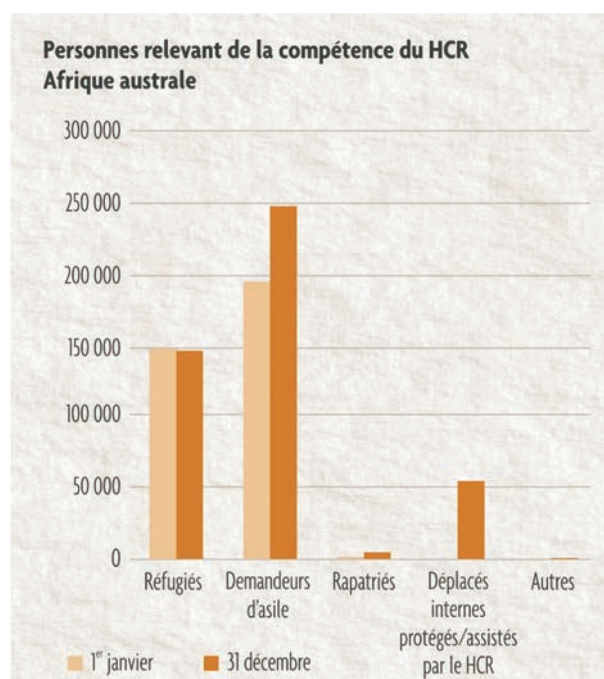
Fin 2011, on dénombrait au **Swaziland** quelque 830 réfugiés, dont 60 arrivés récemment. Quelque 290 réfugiés vivaient au centre d'accueil de Malindza. Les autorités ont examiné une trentaine de nouvelles demandes d'asile : 18 demandeurs ont obtenu le statut de réfugié et les décisions ont été reportés dans les autres cas, pour diverses raisons. Les réfugiés accueillis dans le camp ont eu accès aux services sociaux ; ceux qui résident en ville sont pour la plupart autosuffisants.

La **Zambie** accueillait quelque 46 700 réfugiés et demandeurs d'asile, résidant pour la plupart dans les zones d'installation de Meheba et Mayukwayuka. Le HCR a veillé à la prise en charge des besoins essentiels des réfugiés et des demandeurs d'asile. Environ 70 pour cent des résidents des zones d'installation tirent leurs revenus de l'agriculture et ne dépendent pas de l'aide alimentaire. La Zambie a participé au projet « Dialogues régionaux avec les femmes et les filles » ; dans ce cadre, 600 femmes et 60 hommes ont pris part à des discussions et proposé des solutions pour mettre un terme aux violences sexuelles et sexistes et promouvoir l'égalité hommes-femmes.

Sachant que les clauses de cessation seront prochainement invoquées pour les réfugiés angolais et rwandais, le HCR a accéléré la recherche de solutions pour ces groupes. Plus de 2 400 Angolais réfugiés en Zambie ont bénéficié de son aide pour regagner leur pays de leur plein gré. En outre, suite au plaidoyer du HCR, le Gouvernement s'est engagé à faciliter l'intégration sur place de 10 000 réfugiés, pour la plupart angolais, et a assuré une procédure d'examen et de sélection afin d'offrir cette solution à un petit nombre de Rwandais.

Le nombre de rapatriements librement consentis à partir de la Zambie et en direction d'autres pays que l'Angola a été minime. Deux cent dix réfugiés ont été réinstallés en raison de leurs besoins en matière de protection physique ou juridique.

Le projet de loi sur l'asile, approuvé par le Cabinet des ministres avant sa présentation au Parlement, était destiné à rendre la législation nationale plus conforme à la Convention de 1951 sur les réfugiés.



Au **Zimbabwe**, le HCR est venu en aide à quelque 4 900 réfugiés et demandeurs d'asile accueillis au camp de Tongogara. Plus d'un millier vivaient en milieu urbain, principalement à Harare. La plupart des réfugiés et des demandeurs d'asile étaient originaires du Burundi, de RDC et du Rwanda. Le camp a reçu plus de 5 800 nouveaux arrivants en 2011, principalement originaires de RDC, d'Éthiopie et de Somalie ; cependant, la grande majorité des Éthiopiens et des Somaliens ont quitté le camp après un bref séjour.

L'Organisation a offert des denrées alimentaires et une assistance à tous les résidents du camp ; les écoles et les centres de soins du site ont accueilli la population des environs.

Le Gouvernement du Zimbabwe a continué à appliquer une politique de confinement dans le camp, de sorte que toute possibilité d'intégration sur place était exclue. Comme la plupart des réfugiés n'envisagent pas d'opter pour le rapatriement librement consenti, le HCR a cherché à obtenir leur réinstallation en tant que seule solution durable viable. Sur les 550 réfugiés identifiés pour une réinstallation en 2011, près de 200 ont quitté le pays. Le HCR est chef de file du module de protection et continue à renforcer son partenariat avec l'Organe pour l'apaisement, l'intégration et la réconciliation nationale, ainsi qu'avec la Commission nationale des droits de l'homme, qui devrait bientôt commencer ses travaux.

En 2011, le module interorganisations de protection a approuvé un cadre humanitaire pour la réinstallation des déplacés internes au Zimbabwe et défini des objectifs et des priorités. Le Zimbabwe a entrepris de ratifier la Convention de

l'Union africaine sur les personnes déplacées, adoptée en 2009. Le HCR et ses partenaires ont organisé, dans cinq provinces, neuf sessions de formation sur les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, ainsi que cinq campagnes pour la paix impliquant des membres de communautés déplacées pour des raisons politiques. Huit jardins communautaires ont été créés. Le HCR a également aidé quelque 5 500 Zimbabwéens vulnérables à obtenir des documents d'état civil.

Informations financières

Bien que les fonds reçus aient été suffisants pour assurer l'exécution d'activités nécessaires à la survie, le montant reçu par les opérations dans les pays a été bien inférieur au montant requis. Les effets du manque de financement se sont fait sentir dans bon nombre de secteurs essentiels, dont l'alimentation, l'hébergement et les activités destinées à favoriser la coexistence ou l'autosuffisance. Au Malawi, par exemple, le HCR n'a pas pu assurer le réapprovisionnement en articles ménagers de base, alors que la dernière distribution aux réfugiés date de quatre ans. Les ressources existantes étant déjà limitées, il a été extrêmement difficile d'accueillir les nouveaux arrivants dans les camps de réfugiés du Botswana, du Malawi et du Mozambique. En outre, le nombre d'individus réfugiés en Zambie qui ont regagné l'Angola de leur plein gré a été inférieur aux prévisions, car les rapatriements ont dû se faire par voie aérienne en raison de contraintes logistiques.

Contributions volontaires pour l'Afrique australe | dollars E.-U.

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
AFRIQUE AUSTRALE - SOUS-RÉGION						
Canada					815 494	815 494
Afrique australe - Sous-total	0	0	0	0	815 494	815 494
ANGOLA						
Brésil			580 000			580 000
Donateurs privés au Portugal	153 384					153 384
États-Unis d'Amérique					400 000	400 000
Angola - Sous-total	153 384	0	580 000	0	400 000	1 133 384
BOTSWANA						
États-Unis d'Amérique	250 000					250 000
Botswana - Sous-total	250 000	0	0	0	0	250 000
MOZAMBIQUE						
CERF	923 362					923 362
Fonds des Nations Unies "Unis dans l'action"	71 000					71 000
Mozambique - Sous-total	994 362	0	0	0	0	994 362
NAMIBIE						
Comité international olympique	34 708					34 708
Namibie - Sous-total	34 708	0	0	0	0	34 708
AFRIQUE DU SUD - BUREAU RÉGIONAL						
Brésil	400 000					400 000
Norvège	11 661					11 661
Programme commun des Nations sur le VIH et le sida	184 882					184 882
Afrique du Sud - Bureau régional - Sous-total	596 543	0	0	0	0	596 543

AFRIQUE AUSTRALE

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
ZAMBIE						
Japan Association for UNHCR	4 282					4 282
États-Unis d'Amérique	250 000				500 000	750 000
Zambie - Sous-total	254 282	0	0	0	500 000	754 282
ZIMBABWE						
Union africaine	25 000					25 000
CERF	747 551					747 551
Japon				1 000 000		1 000 000
Suisse		21 505	90 000	211 075		322 581
Programme commun des Nations sur le VIH et le sida	25 000					25 000
Zimbabwe - Sous-total	797 551	21 505	90 000	1 211 075	0	2 120 132
Total	3 080 830	21 505	670 000	1 211 075	1 715 494	6 698 905